



3 avril 2020

(20-2709)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

RÉPUBLIQUE KIRGHIZE: RÈGLES RELATIVES À LA RÉDACTION, À LA PRÉSENTATION ET À  
L'EXAMEN D'UNE DEMANDE DE BREVET POUR UNE OBTENTION VÉGÉTALE OU UNE RACE  
ANIMALE (TELLES QUE MODIFIÉES PAR LE DÉCRET DU GOUVERNEMENT DE  
LA RÉPUBLIQUE KIRGHIZE N° 619 DU 7 SEPTEMBRE 2015)

<b>Membre présentant la notification</b>	RÉPUBLIQUE KIRGHIZE
--	---------------------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Règles relatives à la rédaction, à la présentation et à l'examen d'une demande de brevet pour une obtention végétale ou une race animale (telles que modifiées par le Décret du gouvernement de la République kirghize n° 619 du 7 septembre 2015)
<b>Objet</b>	Brevets (y compris la protection des variétés végétales)
<b>Nature de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2020/IP/KGZ/20_1824_00_e.pdf">https://ip-documents.info/2020/IP/KGZ/20_1824_00_e.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	<a href="#">IP/N/1/KGZ/9</a> , <a href="#">IP/N/1/KGZ/P/8</a>
<b>Brève description du texte juridique notifié</b>	
Les modifications sont essentiellement d'ordre rédactionnel. Elles visent à mettre la réglementation originale en conformité avec certaines décisions du gouvernement de la République kirghize.	
<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Anglais
<b>Entrée en vigueur</b>	31 octobre 2011
<b>Autre date</b>	

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	6 mars 2020
<b>Autres renseignements</b>	
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	Office national de la propriété intellectuelle et des innovations du gouvernement de la République kirghize (Kyrgyzpatent) 62, Moskovskaya street 720002, Bishkek, Kyrgyz Republic  Téléphone: +996 (312) 681 071 Téléfax: +996 (312) 681 703

---

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.